

Subsides

Le député devra bien admettre que cela constitue un progrès important. Si, toutefois, le libellé de la loi peut être modifié pour qu'elle ait plus de poids, les membres du gouvernement et du caucus n'hésiteront pas à le faire. C'est pour cette raison que le comité a été constitué et que le Parlement lui a confié un mandat, pour faire preuve de bon sens et voir quelles améliorations il est possible d'apporter à la résolution et à la charte.

Le gouvernement, le premier ministre, le ministre de la Justice et moi-même l'avons tous répété aux organisations avec lesquels nous avons conféré. Je me suis entretenu avec des membres du Conseil consultatif et du Comité d'action nationale, et peut-être avec un plus grand nombre d'associations féminines que le député ne l'a fait depuis deux mois, pour examiner cette question et répéter que nous étions prêts à examiner toute modification de nature à améliorer la loi. Mais nous voulons connaître l'opinion du comité, car, pour ma part, je ne voudrais pas lui imposer ma propre opinion. Le Parlement lui a confié un mandat que je respecte, et je présume qu'il va l'acquiescer, celui d'examiner les mémoires qui lui sont présentés et d'agir en conséquence, selon son jugement. Il est très important de respecter la procédure établie par la Chambre.

Le député aurait tort d'essayer de susciter un affrontement qui n'existe pas, car nous avons dit que nous étions prêts à améliorer la charte et ainsi à tenir compte des recommandations du comité.

Mlle Jewett: Monsieur le président, la raison pour laquelle je me suis montrée conciliante, c'est que cette question me préoccupe tellement que je tiens à ce que le ministre la prenne au sérieux. Voilà pourquoi j'ai essayé d'en discuter froidement. Il semble que le ministre n'ait pas lu très attentivement les mémoires ou, s'il l'a fait, il n'y a rien compris.

● (2130)

Ils ne sont pas contradictoires. Je parle du mémoire de la Commission des droits de l'homme, du mémoire de la NAC et du mémoire de son propre conseil consultatif, autant que de celui de la National Association of Women and the Law. Tous insistent sur le même point, et il est donc faux de les prétendre contradictoires. Ils prennent tous bien soin de souligner qu'il s'agit d'une question complexe et que l'insertion des mêmes termes n'apportera aucun avantage. Le mémoire le plus récent signale que dans les deux principales affaires d'inégalité de sexes, les affaires Lavell et Bliss, la décision ne reposait pas sur une distinction entre norme légale et norme constitutionnelle d'égalité. Il y est dit que rien ne permet de croire que la Cour suprême va se mettre à donner une interprétation plus large à cet article, rédigé dans les mêmes termes exactement que la Déclaration des droits, du seul fait qu'il figurera à la constitution, et que vraisemblablement ces termes seront interprétés de la même façon exactement après comme avant leur insertion dans la constitution. Tel est l'avis de tous les constitutionnalistes qui ont assisté ces groupes dans l'établissement de leurs mémoires. Il n'y a aucune contradiction.

L'affaire Curr citée par le ministre est sans rapport avec la question. Le mémoire Baines l'a évoquée très brièvement parce qu'elle est sans incidence sur l'égalité de la femme.

En ce qui concerne le délai de trois ans, monsieur le président, leur opinion est la même. Le seul passage du document constitutionnel disant que l'application de cet article

n'est pas obligatoire avant trois ans va empêcher de trancher un grand nombre de cas actuels d'inégalité. C'est là un point très grave. Je suis heureuse que le ministre ait parlé à ces groupes, tout en regrettant qu'il ne les ait pas consultés avant, spécialement le Conseil consultatif. Il y aurait intérêt à les consulter pour rédiger de façon plus raisonnable les documents constitutionnels.

Je regrette que le ministre n'ait pas mis plus de vigueur à défendre cette cause. Il aurait pu faire jouer son influence auprès du ministre de la Justice et de son ministère pour que les modifications qui ont fait l'unanimité soient apportées. J'espère qu'il renoncera à cette attitude de laisser-faire dans un domaine qui certainement doit lui tenir à cœur autant qu'à toutes les femmes dont il a la charge d'assurer la défense de par ses fonctions ministérielles.

J'ai encore quelques questions à poser au ministre, monsieur le président. Comme le ministre le sait, je me suis toujours intéressé au programme Extension, surtout celui qui s'adressait aux femmes. J'ai peine à savoir ce qu'il en advient, cependant. Je ne peux même pas connaître le nombre de projets qui ont été mis sur pied en vertu de ce programme, ni savoir combien de ces projets sont destinés aux femmes. Je suis incapable de savoir à combien se monte le budget total du programme et quelle partie de ce budget est affectée aux projets destinés aux femmes. Je parle des projets prévus pour l'année financière en cours. Je n'ai pas réussi à apprendre de combien le budget sera augmenté pour contrer les effets de l'inflation. Je ne sais pas quels projets le ministre a pour la prochaine année financière, et les directeurs régionaux n'en ont pas entendu parler non plus. Le ministre va-t-il supprimer des projets ou va-t-il les multiplier? Ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant l'a-t-il inquiété ou impressionné? Je crois qu'il a été impressionné.

Il y a un projet dans ma circonscription qu'on appelle «Aware». L'été dernier, lors d'une réunion auquel un membre du conseil a assisté à New Westminster, le ministre les a encouragés à lui proposer un plan pour étendre le projet «Aware» de New Westminster à Port Coquitlam, Coquitlam, Maple Bridge et Surrey.

C'est au mois de juin que le ministre a fait cette demande. Au mois de juillet, les coordonnateurs du programme «Aware» ont envoyé un projet de proposition exposant ce qu'ils comptaient faire. A la fin du mois d'août, ils ont reçu une lettre du ministre accusant réception de leur demande de fonds et leur disant qu'on allait se mettre en rapport avec eux. Ce qu'ils ont appris ensuite, c'est qu'il n'y avait plus d'argent. J'ai écrit au ministre à ce sujet le 16 octobre et ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai reçu sa réponse datée du 5 décembre. Il m'annonçait que malheureusement tous les fonds de la Colombie-Britannique et du Yukon pour l'année financière 1980-1981 et ceux de toutes les autres régions avaient déjà été alloués à d'anciens programmes. Mais ils avaient l'impression d'avoir si bien fait les choses qu'ils auraient pourtant des fonds et qu'il n'y aurait pas à en retirer du programme pour les donner à une autre région. Le ministre pourrait-il répondre à ces questions générales sur les programmes Extension et pourrait-il nous dire pourquoi on a encouragé les gens à mettre sur pied le projet Aware à New Westminster pour leur apprendre plusieurs mois plus tard qu'il n'y avait pas de crédits?